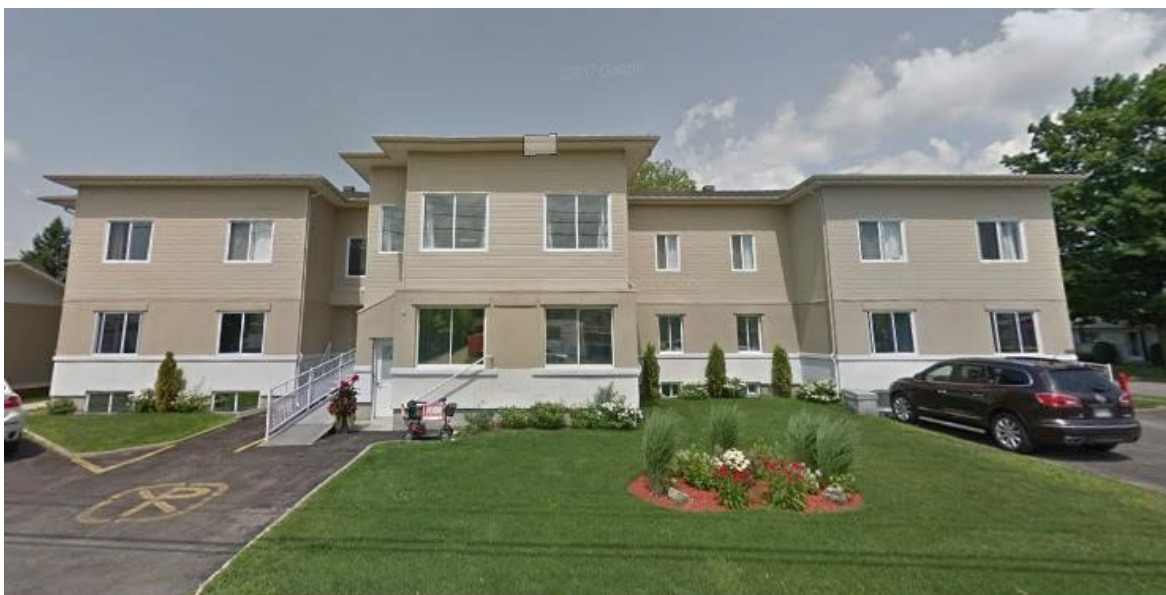


Ressource intermédiaire Brise des vents
18083 rue Charles, Mirabel
Québec, J7C 1C5
450-433-1772

Petit -guide d'accueil Brise des Vents



Bonjour !

Brise des Vents offre des services de soutien et d'assistance à des personnes âgées en perte d'autonomie. Nous avons une possibilité de 23 places régulières.

Afin de faciliter votre choix, nous avons pensé regrouper les informations dans ce petit-guide. Nous demeurons par contre disponibles pour répondre à vos questions.

Au plaisir d vous revoir

La direction

Qu'est-ce qu'une ressource intermédiaire ?

Tel que défini à l'article 302 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux : une ressource intermédiaire est reconnue par un CISSS pour participer au maintien ou à l'intégration dans la communauté d'usagers inscrits à ses services pour leur procurer un milieu de vie adapté à leurs besoins en leur dispensant des services de soutien ou d'assistance requis par leur condition.

Notre ressource intermédiaire est donc contractuelle pour le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) des Laurentides.

La ressource intermédiaire « Brise des Vents » offre un milieu de vie chaleureux et adapté pour répondre aux besoins des résidents et de leur famille. Nous avons pour objectif d'aider le résident à maintenir, améliorer ou retrouver son autonomie.

Quels sont les services offerts

Les services offerts par la ressource intermédiaires : Soutien et assistance

Sous la responsabilité clinique et professionnelle du CISSS des Laurentides, notre ressource offre les services de soutien et d'assistance suivants :

- Le gîte et le couvert dans un environnement physique adapté et sécuritaire;
- Un milieu de vie qui favorise le respect de l'intimité et de la vie privée de la personne hébergée, de ses proches et du personnel tout en s'assurant de sa sécurité, de son bien-être physique et psychologique;
- Une approche qui favorise un mode d'échange et de communication à dimension humaine;
- Des activités de loisirs et occupationnelles, individuelles et en groupe;
- Un service d'entretien ménager assurant en tout temps la propreté et la salubrité;
- La distribution de la médication requise selon les règles établies par le CISSS; LOI 90
- Des repas et collations équilibrés et variés selon le Guide alimentaire canadien;
- Le respect des diètes et des aversions alimentaires en suivant les recommandations des professionnels;
- Un service de buanderie et de literie;
- L'ameublement complet (réfrigérateur et téléviseur non inclus dans la chambre);
- L'accompagnement requis selon la condition pour les repas, l'hygiène, la mobilité et l'élimination;
- La conformité à toutes les exigences ou prescription des lois applicables dans la Province de Québec.

Les services professionnels offert par le CISSS des Laurentides

- Des services infirmiers et psychosociaux, d'ergothérapie, de physiothérapie, de nutrition selon les soins requis en fonction de son âge et de sa situation particulière;
- Un plan d'intervention individualisé permettant à tous les intervenants de travailler dans la même direction, dans votre intérêt pour bien répondre à vos besoins et ceux de votre proche.
- Un contrôle de la qualité de services offerts aux résidents

Comment la ressource intermédiaire s'assure-t-elle de la sécurité des résidents ?

- Personnel compétent et en nombre suffisant
- Accès en fauteuil roulant partout
- Située près des services dans la ville de Mirabel
- La cour est clôturée et barrée
- Ressource bien éclairée
- Formation des employés en vigueur RCR, PDSB, prévention chute, SCPD, PCI et Loi 90
- Le mobilier inspecté et selon les spécificités demandés par le CISSS pour être adapté aux résidents
- Ressource conforme au code du Bâtiment
- Système de caméras dans les zones communes pour assurer la sécurité

- Système de protection incendie (compartiments coupe-feu, réseau d'alarme incendie relié à une centrale de surveillance, protection par gicleurs)
- Contrôle des accès et des issues pour la prévention des intrusions et des fugues;
- Locaux destinés exclusivement à l'entreposage des produits nettoyants et à l'entretien des lieux;
- Système d'appel de cloches dans chaque chambre (à proximité du lit), dans les toilettes, dans les installations sanitaires et les autres pièces des aires de vie;
- Robinetterie dotée d'un régulateur de température et d'un dispositif anti-brûlure.
- Nous suivons les recommandations de Santé Publique
 - Les pourboires, les cadeaux et les dons sont interdits

Comment nous assurons-nous de la qualité de vie des résidents ?

Selon le cadre de référence, un milieu de vie est un endroit où l'usager réside et où il se sent « chez lui », un endroit où l'on est à son écoute et où l'on tient compte de ses dimensions affectives, sociales, comportementales, physiques et spirituelles dans la réponse; un milieu individualisé aux besoins du résident, où l'on organise les lieux physiques de façon chaleureuse et accueillante et où le résident est reconnu et valorisé comme un membre de la collectivité et où la dignité humaine est présente au quotidien dans les services rendus à l'usager.

Qui donne des soins ?

Nos préposés sont formés et ils sont en formation continue pour répondre aux besoins de soutien et d'assistance de la clientèle. Il y a en tout temps la présence de préposés éveillés et compétents. De jour, s'ajoute une aide-cuisinière, un préposé à l'entretien et un coordonnateur des soins qui s'assure de la qualité des services. Les autres membres de la Direction sont aussi présents régulièrement.

Les services de santé et psychosociaux sont offerts par l'équipe du CISSS des Laurentides qui ont leur bureau au sous-sol. Un service infirmier est disponible quelques de jour (7h30 à 15h30) en semaine et le soir, la nuit et la fin de semaine ce service est sur appel pour les urgences.

Qui sont les propriétaires de la ressource intermédiaire ?

La ressource appartient à un couple qui est formé de Lucie Canuel et de Luc Martinovitch. Le nom de la compagnie est Le Foyer-Appartements Lucie Canuel Inc., fondé par Lucie Canuel en 1997. Lucie Canuel est psychoéducatrice et elle est diplômée en gestion. Elle a aussi fait des études supérieures en santé mentales, psychologie légale et gérontologie. Elle a plus de 30 ans d'expérience en intervention et en gestion. Elle a occupé plusieurs postes dans différents CISSS et elle est maintenant co-propriétaire de six ressources intermédiaires contractuelles. Elle assure la gestion de Brise des Mille-Îles.

Luc Martinovitch possède une expérience de plus de 30 ans en gestion, dans le secteur des biens de consommation et dans l'industrie pharmaceutique. En 1990, il obtient son baccalauréat en administration des affaires. Il travaillera Chez Unilever et chez Pfizer à titre de représentant puis comme gestionnaire de comptes. Il est ensuite promu comme Directeur pour le Québec et les Maritimes et puis il rejoint les bureaux de Toronto pour un poste de gestion spécialisé. En 2007,

Luc revient au Québec et rejoint une entreprise pharmaceutique, en qualité de vice-président Québec. Puis en 2012, il est engagé par METRO INC. comme Vice-président principal des Pharmacie Brunet et du distributeur pharmaceutique McMahon. À l'automne 2019, il fait le grand saut vers l'entrepreneuriat en investissant avec Lucie Canuel pour la construction de la ressource intermédiaire Brise des Mille-Îles. Il assure maintenant la Direction de Brise des Vents et il gère l'entièreté de du parc immobilier.

Qui est la coordonnatrice aux soins ?

Geneviève Morin est la coordonnatrice aux soins de Ressource intermédiaire (RI) Brise des vents. Elle a été reçue à l'Ordre des infirmier et infirmière axillaire (OIIAQ) en 2008 et elle a travaillé comme infirmière auxiliaire auprès des personnes âgées en Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) et en résidence privé. Elle a travaillé à Brise des Vents comme infirmière auxiliaire et coordonnatrice de 2010 à 2016 et elle y est revenu en avril 2019 avec la nouvelle Direction. Elle est en formation continue, elle a une formation RCR/DEA niveau C (réanimation cardio respiratoire et utilisation du défibrillateur externe automatisé), une certification en principe de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB), une certification sur l'approche probante sur les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD) et elle est formatrice en prévention et contrôle des infections.

Qui sont nos résidents ?

Notre clientèle est constituée de personnes âgées de 65 ans et plus qui sont en perte d'autonomie, elle fait partie des deux profils suivants :

- Un premier groupe qui rassemble les profils où l'atteinte est surtout motrice avec préservation relative des fonctions mentales.
- Le deuxième groupe comprend les profils où l'atteinte mentale (trouble neuro cognitif) est prédominante.

Quel est le code de vie (rèlements)¹

Une ressource intermédiaire permet, par une réponse individualisée aux besoins diversifiés et évolutifs des usagers, de favoriser et de maintenir leur intégration, leur participation sociale et leur rétablissement au cœur de la communauté. Notre milieu de vie est un endroit où l'utilisateur réside et où nous espérons qu'il se sent « chez lui », un endroit où l'on est à son écoute et où l'on tient compte de ses dimensions affectives, sociales, comportementales, physiques et spirituelles. En ce sens, nous avons fait un code de vie pour que notre milieu se rapproche le plus possible d'un chez-soi.

Heure de et de coucher lever

Chacun peut se lever et se coucher à l'heure qui lui convient.

Heure de repas et collation

- Le déjeuner est servi par les préposées selon l'heure de réveil du résident.

¹ Il est à noter que notre code de vie peut en tout temps être modifié pour suivre les consignes du CISSS des Laurentides, du Ministère, des autorités municipales ou provinciales ou de Santé Publique.

- Le dîner est servi entre 11h30 et 12h30, mais le résident peut décider de manger à une autre heure.
- Le souper est servi entre 16h30 et 17h30, mais le résident peut décider de manger à une autre heure
- Les collations : servis en après-midi et en soirée

Il est favorisé que la personne mange à la salle à manger pour éviter l'isolement et les risques d'étouffement.

Hygiène

Toilettes partielles quotidiennes et douche hebdomadaire.

Mobilité

En tout temps le personnel est disponible pour aider la personne à se déplacer ou à faire des transferts.

Élimination La ressource assiste le résident pour aller à la toilette, ou pour changer sa culotte d'incontinence. La ressource fournit tout le matériel d'incontinence.

Téléphone

En tout temps, le résident peut demander à utiliser le téléphone de la ressource intermédiaire. Il peut se servir de son téléphone personnel à sa chambre s'il paie sa ligne ou un forfait cellulaire.

Télévision, câble et internet

En tout temps le résident peut aller écouter la télévision au salon ou avoir accès au WIFI pour internet. Il peut avoir à sa chambre un téléviseur et un service de câblodistribution et internet à ses frais.

Sortie et visites

- En tout temps et sans préavis, la famille peut venir visiter un résident.
- En tout temps et sans préavis, la famille peut venir chercher un résident pour faire une sortie.
- En tout temps les résidents et sa famille, doivent informer le personnel lorsqu'ils arrivent et lorsqu'ils quittent

Vêtements et biens personnels

- Inventaire des vêtements et des biens personnels fait à l'arrivée
- Vêtements identifiés par le résident ou la famille
- La ressource peut accompagner les résidents sans réseau t pour les achats.
- Dans les chambres, il est permis d'installer un petit réfrigérateur, mais pour des raisons de sécurité, l'ajout de chauffeuse, micro-onde, bouilloire, cafetière, fer à friser, fer à repasser ou grille-pain est interdit.
- En tout temps le résident doit être habillé lorsqu'il sort de chambre. S'il est nu, sa porte de chambre doit être fermée.
- Lorsque que vous arrivez à la Brise des Vents, nous vous demandons de respecter les instructions dans le sas de la réception.

Activités organisées par la ressource

La ressource organise des activités sur une base hebdomadaire et elles sont affichées. Elle organise aussi des fêtes thématiques.

Gestion de l'argent

La gestion de vos finances personnelles doit être effectuée par vous-même, par l'un de vos proches ou, à défaut par un représentant légal dûment identifié. Toutefois, la coordonnatrice aux soins de la ressource intermédiaire, peut dans certaines situations, vous aider à administrer vos dépenses personnelles si vous le désirez. Ce service est gratuit.

Vol, bris et perte

La résidence de groupe n'est pas responsable des vols, des pertes ou des bris d'objets appartenant aux résidents. Nous conseillons donc aux résidents et à leur famille d'apporter le minimum d'objet de valeur et d'argent à la ressource intermédiaire, ou de mettre sous clé lesdits objets.

Cour extérieure, balcon et salle polyvalente

Le résident peut aller dans la cour ou sur le balcon ou demander d'y être conduit.

Emprunt, prêt, don achat entre résidents

Afin d'éviter les conflits, l'intimidation ou toutes formes d'abus, il est interdit d'emprunter, de prêter, de donner, de vendre ou d'acheter des objets et de l'argent à la résidence entre les résidents ainsi qu'avec le personnel.

Respect

Afin d'offrir un environnement empreint de respect et de favoriser la qualité de vie des résidents et de leur famille, tous doivent avoir un langage respectueux en tout temps et envers tous. Afin de respecter les autres, il faut les traiter sans discrimination, respecter leur intimité, leur bien-être, leurs biens et leur intégrité.

Afin que le milieu de vie soit harmonieux et favorise la qualité de vie de chaque résident, l'arrogance ainsi que toutes les formes de violence ne sont pas acceptées. Ainsi la musique et le bruit ne doivent pas s'entendre à l'extérieur de la chambre.

Entretien Ménager

Le grand ménage des chambres est offert une fois par semaine et l'entretien d'appoint est fait au besoin.

Médicament

- Les médicaments sont gardés sous clé dans le bureau des préposés aux bénéficiaires (PAB) et ils sont tous administrés par les PAB qui sont formés sous la loi 90
- Les frais de la médication sont assumés par le résident.
- La résidence fait affaire avec une pharmacie régulière mais vous pouvez choisir la pharmacie de votre choix dans la mesure où elle livre à tous les jours et dans le respect des directives reliées à une ressource intermédiaire.
- C'est la ressource intermédiaire qui s'occupe de commander la médication nécessaire.
- Les médicaments non-prescrits ne peuvent pas être administrés. Si vous voulez ajouter des médicaments à l'ordonnance, il faut contacter le médecin.

Cigarettes et cigarettes électroniques

La ressource a un fumoir au 2^e étage afin de respecter la Loi sur le tabac. Les résidents peuvent y accéder ou aller fumer dehors au-delà d'un rayon de 9 mètres de toutes fenêtres et portes. Il est donc interdit de fumer sur les balcons. Pour assurer la prévention des incendies, les cigarettes et les briquets des résidents sont gardés et remis par le personnel. Les cigarettes indiennes sont interdites. Nous souhaitons aussi vous souligner que nous offrons tout le support nécessaire pour les personnes souhaitant arrêter de fumer.

Température ambiante

La ressource est climatisée et chauffée par un système central. Généralement la température ambiante est entre 21 et 22 degrés, tel que le demande le CISSS de Laurentides.

Alcool, cannabis, drogue illicite

Il est interdit de boire de l'alcool, de consommer du cannabis ou des drogues illicites dans la résidence et sur le terrain de la résidence sauf avis contraire du CISSS ou du personnel de la ressource intermédiaire.

Buanderie

Le service de buanderie est offert par le personnel de la ressource intermédiaire, ou par les proches (à votre choix et sans frais).

Literie et changement de lit

La literie est offerte par la ressource intermédiaire. Le lavage est fait hebdomadairement lors de la douche/bain et au besoin ou par la famille (à votre choix et dans frais).

Transport

Lorsque la personne veut sortir pour des loisirs et sans accompagnement, les frais sont à charge. Il y a l'option du taxi ou du transport adapté ou l'aide de la famille.

Rendez-vous

La famille est toujours contactée pour l'accompagnement des rendez-vous. Dans le cas où ce rendez-vous ne pourrait être remis ou dans le cas où la personne n'a pas d'accompagnateur, la ressource peut accompagner le résident.

Achats

La famille demeure la première responsable pour les achats, mais pour le résident qui le requiert, la ressource peut effectuer les acquisitions nécessaires.

Intimité

En tout temps le résident peut fermer sa porte de chambre et avoir toute l'intimité désirée, qu'il soit seul ou avec de la visite.

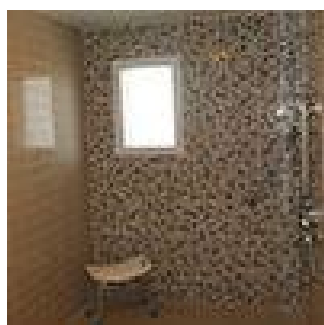
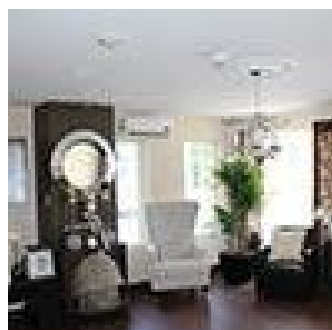
Nourriture la chambre

Le résident peut avoir sa chambre de la nourriture qu'il achète ou qui est apportée par ses proches. Il peut avoir un petit réfrigérateur pour y garder les aliments périssables. Il ne nous est pas possible de garder les aliments du résident à la cuisinette. Nous vous suggérons d'apporter des aliments qui tiennent compte de la santé de votre proche et en petite quantité.

Coiffure et soins des mains et des pieds : services payants

La ressource offre les services de soins des pieds et des mains une fois par mois. La facture est remise aux résidents ou à la coordonnatrice pour un paiement comptant au moment des services.

Des photos de la ressource intermédiaire



Comment se passe le processus d'admission?

Dans le processus d'orientation de la personne âgée, CISSS des Laurentides, invite la personne et sa famille à aller visiter les différents milieux pour faire le choix du milieu de vie adapté à la situation de son proche. Par la suite, la demande est traitée par le mécanisme d'accès du CISSS des Laurentides. Lorsqu'une place est disponible, le CISSS avise la personne et sa famille. Par la suite, la ressource intermédiaire est informée et le CISSS nous remet un rapport sommaire avec les informations importantes pour préparer l'arrivée.

Le jour de l'arrivée, il faut apporter les effets personnels dans la chambre et une rencontre a lieu avec l'Équipe du CISSS des Laurentides (travailleuse sociale et infirmière) et la coordonnatrice des soins de la ressource intermédiaire pour faire le bilan de la situation médicale et sociale et pour vous accueillir.

Qui paie quoi ?

Les coûts des services sont assumés à la fois par l'établissement public qui a conclu un contrat avec Brise des Vents et la personne qui reçoit les services.

Le résident participe aux frais de son hébergement en versant une contribution à l'établissement public. La Régie de l'assurance maladie du Québec détermine le montant de la contribution financière selon le type de ressource.

Lorsqu'un établissement public vous confie à une ressource intermédiaire, il nous avise de votre inscription. Ils calculent alors le montant de votre contribution, qui est exigée pour toute personne inscrite.

Mot de la Fin

Nous espérons que ce petit guide d'accueil vous permettra d'être mieux situé face à nos services et qu'il facilitera votre choix. L'équipe de la ressource intermédiaire demeure à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

Il ne nous reste plus qu'à vous espérer vous revoir !

La Direction et son équipe